



CONSEIL FINANCIER 2022

RÉGIE A AUTONOMIE FINANCIÈRE DES POMPES FUNÈBRES

SECTION D'EXPLOITATION:

Les dépenses d'exploitation représentent 646 218.00 €

Les dépenses enregistrent une hausse d'un peu plus de 10% par rapport à celles de 2021

EVOLUTION DES DEPENSES ENTRE 2021 ET 2022			
DEPENSES	2021	2022	EVOLUTION
Charges à caractère général	243 097,66 €	313 365,24 €	29%
Charges de personnel	208 597,00 €	236 356,00 €	13%
Charges de gestion courante	5 713,18 €	1 469,68 €	
Charges financières	1 041,70 €	1 253,72 €	20%
Charges exceptionnelles	2 076,59 €	496,16 €	
Dotations aux provisions et dépréciations	3 964,00 €	- €	
Impôt sur les sociétés	24 108,00 €	11 825,00 €	-51%
DEPENSES REELLES	488 598,13 €	564 765,80 €	16%
DEPENSES D'ORDRE	94 016,26 €	81 452,20 €	-13%
TOTAL DES DEPENSES	582 614,39 €	646 218,00 €	11%

Les dépenses réelles (qui donnent lieu à décaissement) progressent de plus de 76 000 €

- **Les charges à caractère général représentent 313 365.24 €, en hausse de plus de 70 000 €**
 Les principales dépenses de ce chapitre ont trait à :
 - L'avance des frais pour les familles (sous-traitance marbrerie, transport de corps, soins de conservation, offrandes pour sépultures). Tous ces postes sont en progression en lien avec l'activité qui a augmenté de 10 %.
 - Les charges de maintenance ont également progressées, notamment le contrat pour le suivi des systèmes de ventilation et de chauffage.
- **Le poste des dépenses de personnel** est en hausse de 13%. Cela s'explique notamment par la hausse du point d'indice sur une moitié de l'année mais aussi par des heures d'intervention des services techniques.
- **Les charges financières** repartent à la hausse (+212 €) en raison de la hausse des taux d'intérêt.
- **L'impôt sur les sociétés** est deux fois moins important qu'en 2021. Cela s'explique par le taux d'imposition qui continue de diminuer (il est passé de 28 à 26.5%). Le montant imposable est également moins élevé que celui de 2021.

Les dépenses d'ordre 2021 s'élèvent à **81 452.20 €**. Elles concernent les amortissements et écritures de stocks. En 2021, un rattrapage sur une immobilisation avait été traité en 2021. Le montant d'amortissement 2022 est donc revenu au montant « normal ».

SECTION D'EXPLOITATION:

Les recettes d'exploitation représentent 1 301 077.70 €

Les recettes progressent de 13 % par rapport à celles constatées en 2021, elles profitent d'une reprise d'excédent antérieur favorable (+7%).

EVOLUTION DES RECETTES ENTRE 2021 ET 2022			
RECETTES	2021	2022	EVOLUTION
Attenuation de charges	6 359,37 €	6 171,20 €	-3%
Vente de produits et prestations	571 599,78 €	697 058,57 €	22%
Autres produits	1 713,37 €	523,29 €	
Produits exceptionnels	11 972,22 €	12 926,51 €	
RECETTES REELLES	591 644,74 €	716 679,57 €	21%
RECETTES D'ORDRE	28 028,44 €	19 614,02 €	-30%
TOTAL OPERATIONS DE L'EXERCICE	619 673,18 €	736 293,59 €	19%
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	527 725,12 €	564 784,11 €	7%
TOTAL DES RECETTES	1 147 398,30 €	1 301 077,70 €	13%

Les recettes liées à l'activité enregistrent à nouveau une forte hausse (+125 500 €) conformément aux nombres de prestations en progression de 10 %. (cf graphe ci-après).

Les autres produits correspondent aux indemnités versées par la MUTAC (organisme auprès duquel des contrats obsèques sont souscrits par les familles). Les montants sont assez variables d'une année à l'autre.

Les produits exceptionnels représentent près de 13 000 € de recettes cette année. La part la plus importante est constituée par un remboursement de l'impôt sur les sociétés de 12 283 € pour le solde 2021. En effet, l'imposition s'est faite sur le résultat 2020 qui était nettement supérieur au résultat 2021, servant au calcul du solde.

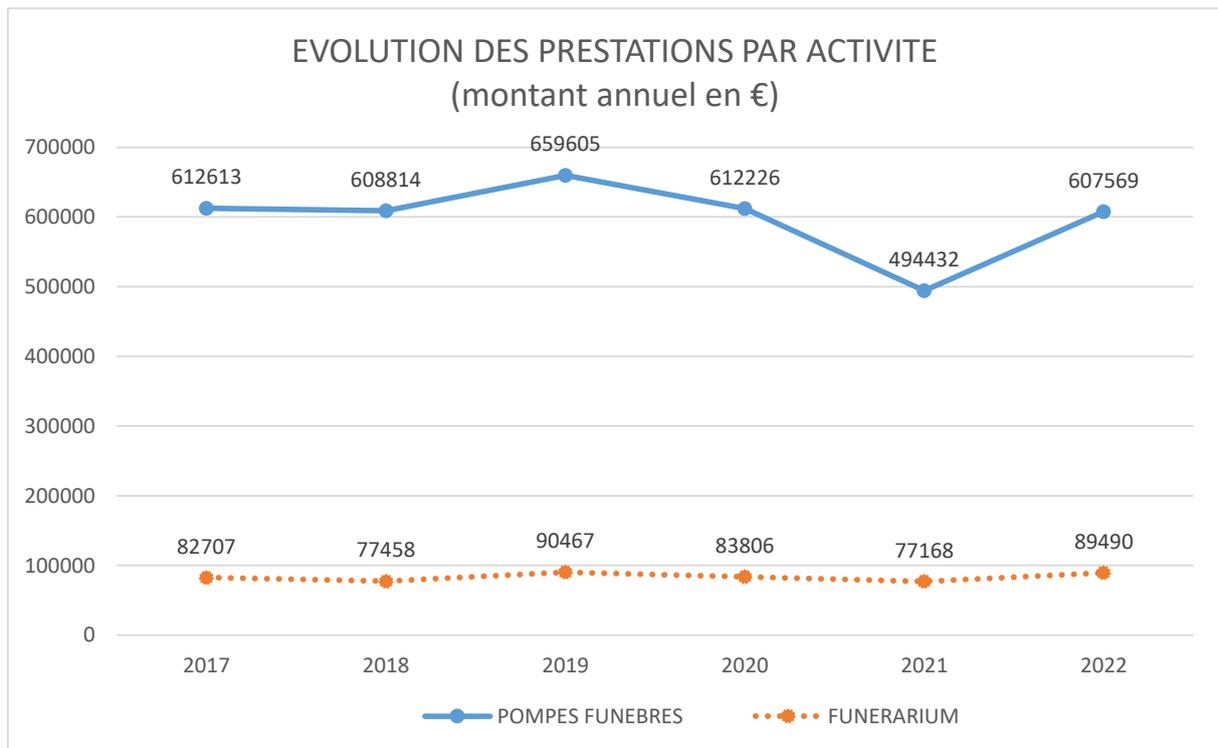
Les recettes d'ordre, relatives au stock, s'élèvent à **19 614.02 €**.

L'excédent reporté de 2021 repris sur 2022 s'élève à **564 784.11 €**.

La répartition entre les deux activités se présente de la façon suivante :

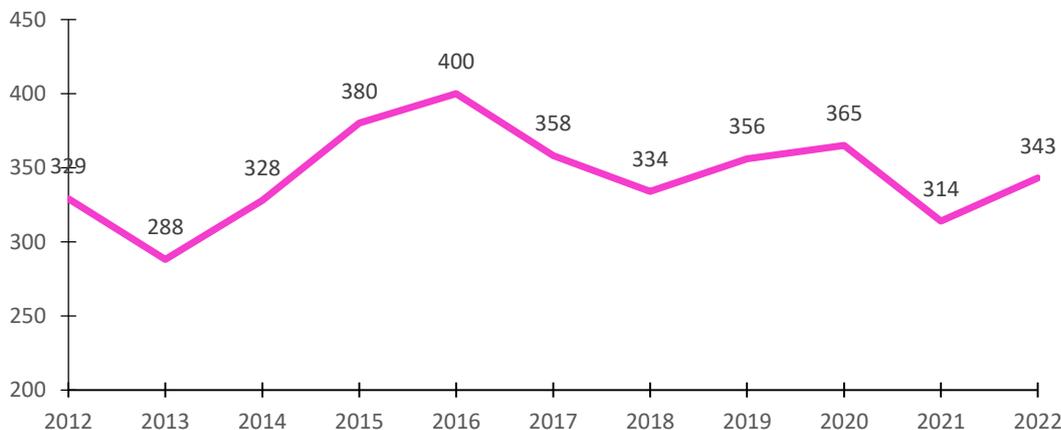
- 87.2 %, soit 607 569 € au titre de l'activité des Pompes Funèbres
- 12.8 %, soit 89 490 € au titre de l'activité du Funérarium

Le graphe ci-dessous montre que les montants des prestations pompes funèbres retrouvent leur niveau de 2020. Le constat est le même pour les recettes liées à la chambre funéraire. En 2022, la mortalité est repartie à la hausse (+0.8% au niveau national) entraînant une augmentation des prestations. A noter que le montant des recettes a progressé sans augmentation des tarifs.

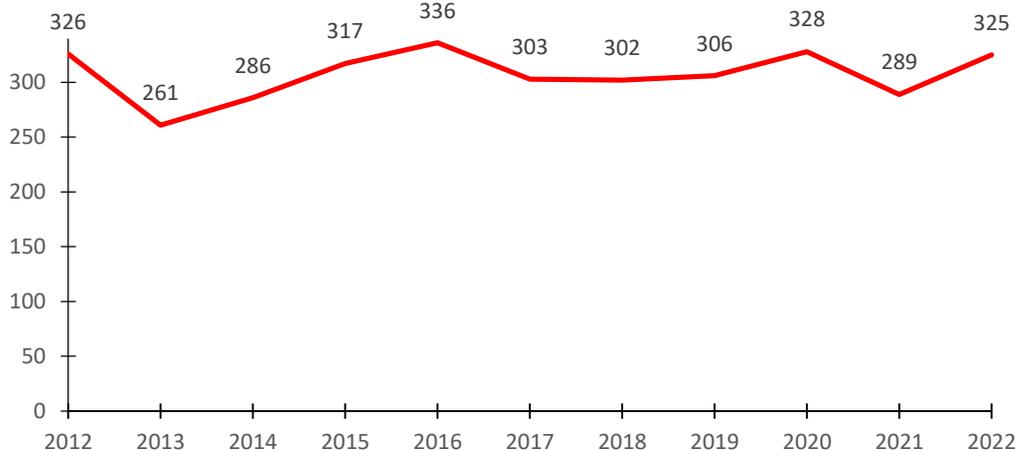


Les graphiques ci-dessous, illustrent les variations des différentes activités sur une période 10 ans.

Nombre de prestations pompes funèbres



Nombre d'admissions en chambre funéraire



Le résultat de fonctionnement propre à l'exercice 2022 est excédentaire de 90 075.59 €. A noter, qu'en 2021, il était excédentaire de 37 058.79 € et en 2020, de 51 996.90 €.

Après reprise du résultat excédentaire de 2021, la section d'exploitation en fin d'exercice 2022 est excédentaire de 654 859.70 €

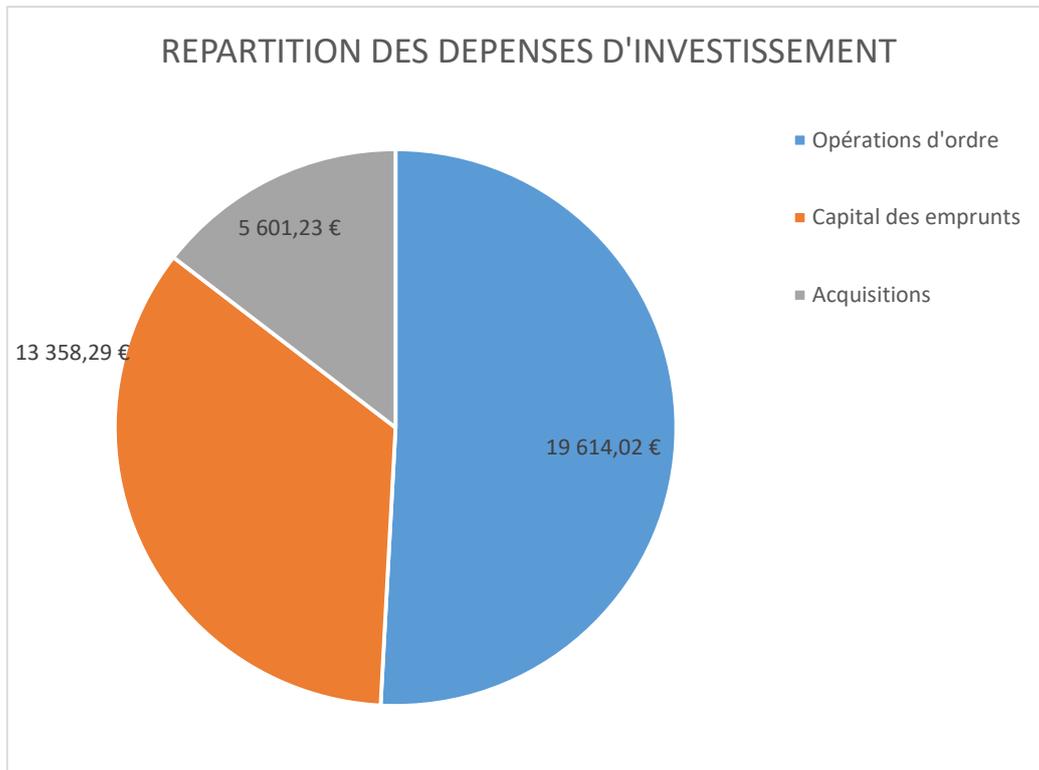
La section d'exploitation se solde fin 2022 par un excédent de clôture de **654 859.70 €**. Ces résultats ont été repris, par anticipation, lors du vote du budget le 13 Avril 2023.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement représentent 38 573.57 €

Elles sont ainsi réparties :

- **13 358.29 €** de remboursement du capital pour 2 emprunts. Un emprunt s'est terminé en 2021 et a permis de diminuer ce poste de 18 000 €.
- **19 614.02 €** de dépenses d'ordre de stocks
- **5 601.23 €** d'acquisitions (signalétique, parois japonaises et jupes pour tables des salons funéraires)



Les recettes d'investissement représentent 116 044.81€

Ces recettes concernent uniquement des écritures d'ordre : écriture de stock pour 28 028.44 € et amortissements des immobilisations pour 53 423.76 €

L'excédent de 2021 représente 34 592.61 €

La section d'investissement en fin d'exercice 2022 est excédentaire de 77 471.24 €
Ce résultat excédentaire a été repris par anticipation au budget 2022

DETTE – le capital restant dû au 31/12/2022 représente 65 839.92 €

Elle est constituée de 2 prêts :

- CACIB contracté en 2010, pour 100 000 €, pour 15 ans, en taux révisable. Ce prêt a servi à financer la construction des garages.

- Crédit Mutuel contracté en 2013, pour 100 000 € sur 15 ans, en taux révisable. Cela a permis de financer l'extension de la chambre funéraire.

▪ **Tableau de synthèse**

Encours	0,00	65 839,92	65 839,92
Pourcentage global	0,00%	100,00%	100,00%
Durée de vie moyenne		3 ans, 3 mois	3 ans, 3 mois
Duration		3 ans	3 ans
Nombre d'emprunts	0	2	2
Taux actuariel	0,00%	4,50%	4,50%
Encours moyen avant couverture	0,00	73 369,63	73 369,63
Charge d'intérêts avant couverture	0,00	1 224,14	1 224,14
Taux moyen	0,00%	1,67%	1,67%

▪ **Profil d'extinction**

COMPTE FINANCIER 2022 – BUDGET

Envoyé en préfecture le 23/06/2023
 Reçu en préfecture le 23/06/2023
 Publié le 
 ID : 053-215301474-20230622-CM22062023_09-DE

Exer.	Encours début	Capital	Intérêts	Taux moyen	Taux actuariel	Annuité
2022	79 198,21	13 358,29	1 141,56	1,67	3,68	14 499,85
2023	65 839,92	12 170,19	2 817,57	4,74	4,72	14 987,76
2024	53 669,73	12 219,95	2 589,26	5,21	4,86	14 809,21
2025	41 449,78	11 133,74	1 744,98	4,75	4,66	12 878,72
2026	30 316,04	6 452,60	1 297,28	4,64	4,73	7 749,88
2027	23 863,44	6 766,08	983,80	4,61	4,73	7 749,88
2028	17 097,36	7 075,37	674,51	4,67	4,76	7 749,88
2029	10 021,99	7 406,89	342,99	4,72	4,81	7 749,88
2030	2 615,10	2 615,10	39,35	4,77	4,87	2 654,45

Suite à l'arrêt d'un prêt en 2021, le remboursement du capital est 2 fois moins important en 2022.